

CAPA Jardinier Paysagiste

Diplôme de niveau 3 - RNCP 38386 – Date d'échéance 31-12-2028

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Ce CAP agricole forme à l'aménagement et l'entretien de jardins privés ou des espaces publics. L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Le jardinier paysagiste sème, plante, taille, tond, débroussaillie. Il construit aussi des petits ouvrages en maçonnerie ou en bois (allées, bordures, murets...)

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Durée : 2 ans

Rythme annuel : 12 semaines de formation par alternance

Statut : initial ou apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Formation en **petit groupe** (10 maximum)
- Une pédagogie de projet avec des **chantiers écoles** en situations réelles.
- Travaux pratiques sur le plateau technique de l'école
- **Visites** d'entreprises, de fournisseurs, de chantier
- Un voyage d'étude thématique
- **Accompagnement** personnalisé et préparation de qualité aux examens
- Contact régulier avec les maîtres de stage ou d'apprentissage

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Possibilité d'internat

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Après une 3ème générale ou une 3ème prépa pro/technologique
- Après un autre CAP

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION

- En annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Apprendre à réaliser des travaux d'aménagement, grâce à des outils manuels et engins motorisés
- Être capable de réaliser des plantations de végétaux, l'engazonnement ou la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations, etc..).
- Assurer la maintenance de ces aménagements et des espaces végétalisés (fauchage manuel ou mécanisé, traitement phytopharmaceutique, pose de tuteurs, petits travaux, etc.)
- Entretien des matériels et équipements utilisés (dont les protections individuelles et collectives).

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

- BC01 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- BC02 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- BC03 - Interagir avec son environnement social
- BC04 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- BC05 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- BC06 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
- BC07 - Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

MODALITÉS D'EXAMENS

Contrôle continu en cours de formation 80% sur 2 ans

Epreuves finales, 20% sur 1 épreuve (technique et du paysage) (Oral).

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : Bac Pro Aménagements paysagers, Bac Pro Conduite de Productions Horticoles...CAP connexes. (Horticoles, mécanique de jardins et espaces verts). Certificat de spécialisation...,
- Insertion professionnelle : Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins ; Aide jardinier(e); Jardinier(e); Jardinier(e) paysagiste ; Manœuvre des espaces verts ; Ouvrier(ère) /d'entretien des espaces verts



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026